

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Année 2018 -

Décret n°2000 – 404 du 11 mai 2000

INTRODUCTION

Afin d'assurer la transparence auprès des usagers du service, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets à son assemblée délibérante. Cette disposition est issue de la loi n° 95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi Barnier).

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 précise que le rapport doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif, quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets. Ledit décret précise, en son annexe, les indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

I. Compétence « gestion des déchets »

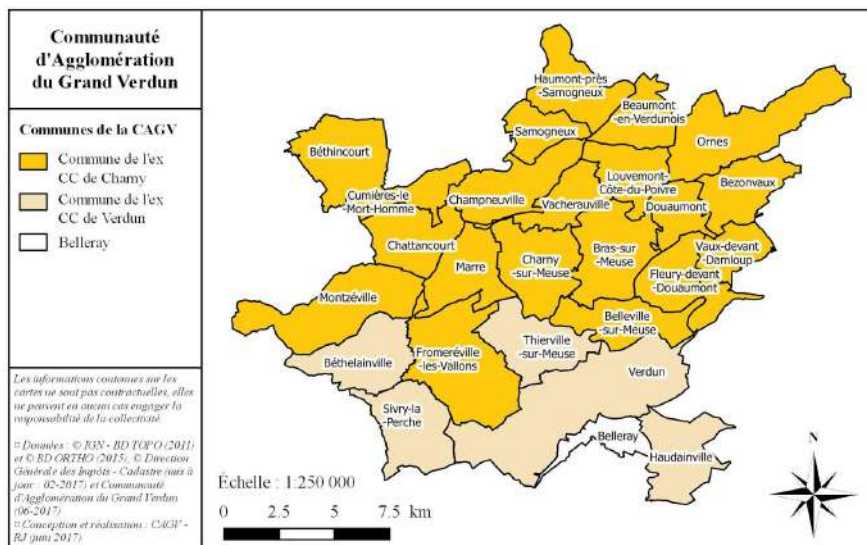
En 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) compte 26 communes et 28 636 habitants (population municipale).

Cette Communauté d'Agglomération est née de la fusion de deux Communautés de Communes le 1er janvier 2015, la Communauté d'Agglomération de Verdun (CCV) regroupant 5 communes et la Communauté de Communes de Charny (CCC) qui réunissait 20 communes, ainsi que de l'adjonction de la commune de Belleray.

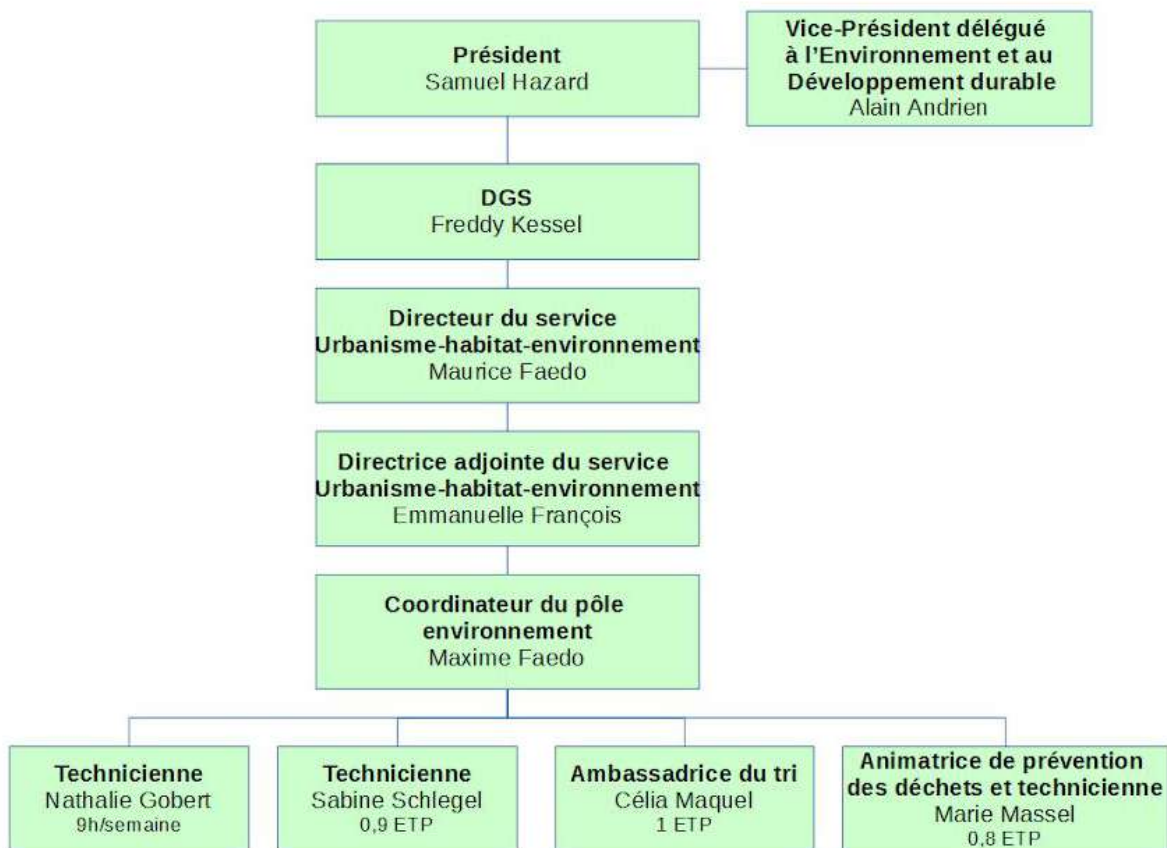
L'ancienne Communauté de Communes de Charny rejoint les marchés de gestion des déchets de Verdun au 1^{er} juillet 2017 et la commune de Belleray au 1^{er} janvier 2018.

Actuellement, il existe deux modes de tarification des ordures ménagères :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM), pour l'ancienne CCV.
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi), pour l'ancienne CCC et Belleray.



II. Organigramme du service



- Les indicateurs techniques -

I. Les ordures ménagères

1. Collecte

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte une fois par semaine pour l'ensemble du territoire, exception faite du centre-ville de Verdun qui est collecté deux fois par semaine et des secteurs dotés en Points d'Apports Volontaires Enterrés (PAVE).

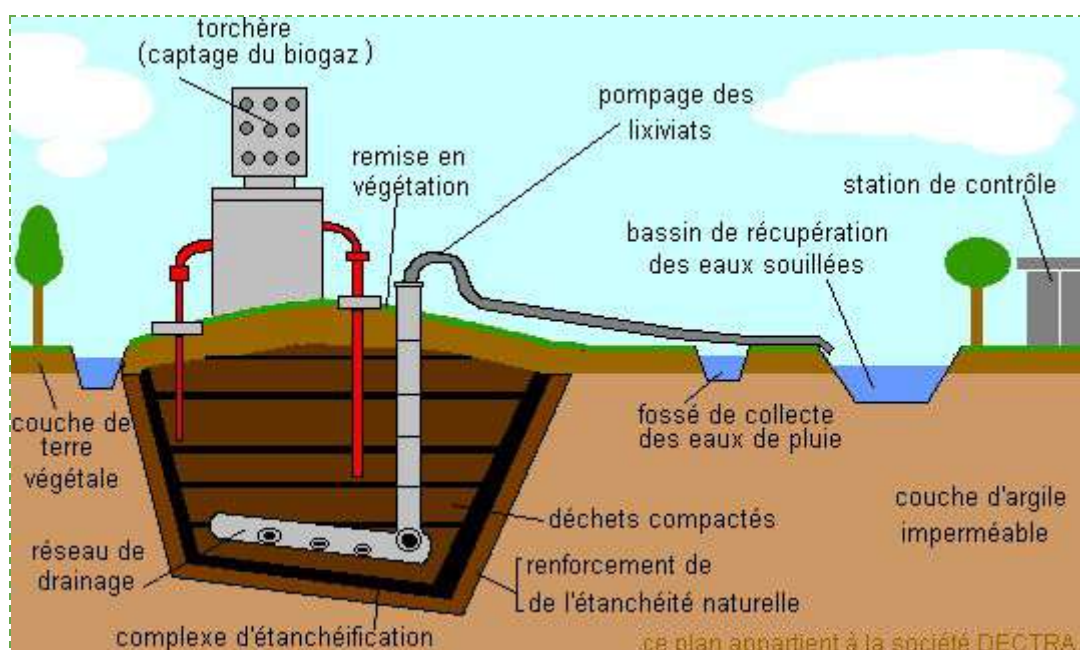
OMr	2017	2018	Evolution (%)	kg/hab 2018
Ex C.C.V.	6159,93	6256,16	+ 1,6	281
Ex C.C.C.	749,23	810,32	+ 8,2	138
Belleray	NC	89,57	-	185
Total (en tonnes)	6909,16	7156,05	+ 3,6	-



2. Traitement

L'ensemble des Ordures Ménagères collectées est emmené au quai de transfert de la Grimoire puis à l'ISDND de **SOMMAUTHE** (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). SOMMAUTHE est plus précisément un centre de stockage, qui s'occupe d'enfouir les déchets ménagers et banals.

Schéma de fonctionnement d'une Installation de Stockage de Déchets non Dangereux



II. Le tri sélectif

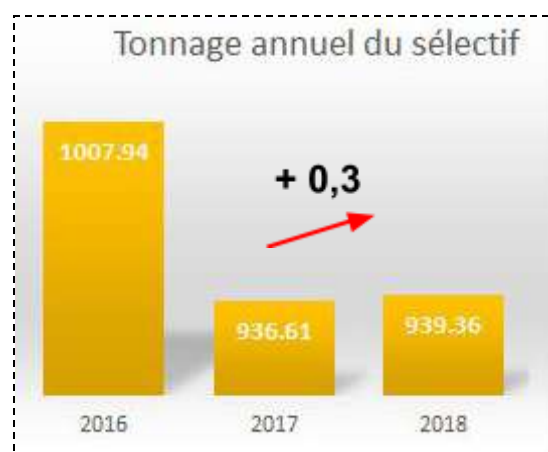
1. Collecte

La collecte du sélectif est effectuée une fois par semaine pour l'ensemble des communes. Les déchets recyclables comprennent les emballages en plastique, cartons et métaux, les journaux et magazines et sont collectés en mélange en sacs jaunes transparents ou bacs jaunes.

La Communauté d'Agglomération fournit les sacs de tri aux mairies qui les met à disposition aux usagers.



Sélectif	2017	2018	Evolution (%)	kg/hab 2018
Ex CCV	666,84	658,23	- 1,3	30
Ex CCC	269,77	259,97	- 3,8	44
Belleray	NC	21,16	-	44
Total (en tonnes)	936,61	939,36	+ 0,3	-



2. Traitement

Les emballages recyclables transitent par le quai de transfert situé route de Montgrignon à Belleville-sur-Meuse avant d'être transférés au centre de tri SUEZ à Epinal.

Les emballages seront ensuite triés par matière, mis en balle, puis expédiés aux filières de reprise.

- Acier : Arcelor
- Aluminium : Affimet
- Plastique : Valorplast
- JRM (Journaux, revues, magazines) : Suez

Conformément aux marchés et à la réglementation, 12 caractérisations ont eu lieu. La caractérisation des déchets consiste, à établir pour un flux de déchets, sa répartition en plusieurs fractions. En plus des 12 caractérisations réglementaires, 6 autres caractérisations ont été réalisées en 2018 afin de différencier le taux de refus entre l'ex-CC de Verdun, l'ex-CC de Charny et Belleray.

Résultat des 12 caractérisations réglementaires CAGV

	Acier	Aluminium	ELA	EMR	JRM	PEHD	PET Clair	PET Foncé	Refus
Janvier	1,88%	0,32%	1,83%	7,47%	71,84%	2,42%	3,76%	1,18%	9,30%
février	3,90%	0,58%	2,33%	18,92%	35,27%	3,14%	8,32%	2,56%	24,97%
mars	13,42%	1,16%	1,55%	17,78%	28,33%	2,60%	5,47%	0,88%	28,82%
avril	5,37%	0,00%	0,91%	14,39%	54,99%	3,97%	6,12%	1,40%	12,84%
mai	7,08%	0,89%	1,06%	24,02%	45,15%	2,06%	6,52%	1,90%	11,32%
juin	4,97%	0,63%	0,95%	11,79%	54,42%	3,33%	4,34%	2,01%	17,56%
juillet	5,17%	0,83%	1,21%	24,44%	45,02%	2,53%	4,46%	1,76%	14,58%
août	6,43%	4,23%	2,19%	16,25%	45,09%	3,71%	8,62%	1,72%	11,76%
septembre	9,16%	1,13%	3,03%	26,16%	27,94%	5,29%	8,68%	1,90%	16,71%
octobre	5,23%	0,50%	1,34%	19,91%	50,97%	2,04%	8,01%	1,24%	10,75%
novembre	2,66%	0,87%	2,12%	16,28%	37,76%	4,94%	9,22%	4,29%	21,87%
décembre	4,84%	1,03%	1,70%	13,95%	54,63%	2,01%	6,64%	4,12%	11,07%
moyenne 2018	5,84%	1,01%	1,69%	17,61%	45,95%	3,17%	6,68%	2,08%	15,96%

Ces caractérisations réglementaires sont effectuées par un cabinet d'étude spécialisé selon une norme spécifique.

Les échantillons représentatifs (35kg) sont prélevés sur une partie de la collecte du tri CAGV sur le site de transfert de l'entreprise SUEZ située à Belleville sur Meuse.

Le service environnement a participé à la quasi totalité de ces caractérisations en 2018.

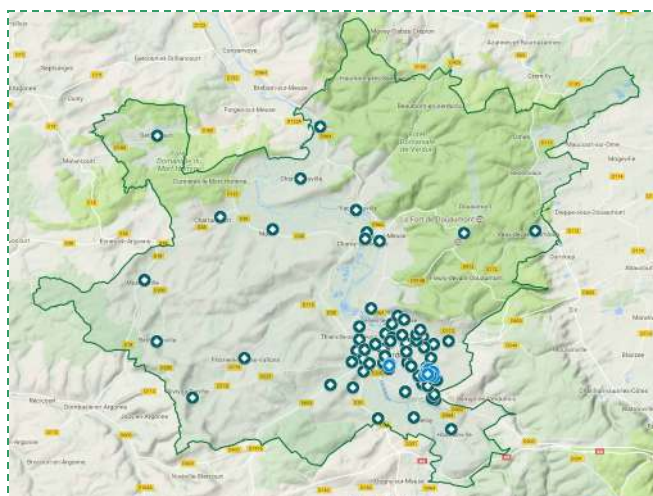
A savoir que ce sont ces ratios qui sont appliqués ensuite aux tonnages totaux de tri (sac jaunes ou PAVE jaunes) envoyés au centre de tri pour l'établissement de recettes. (page 28).

III. Le verre

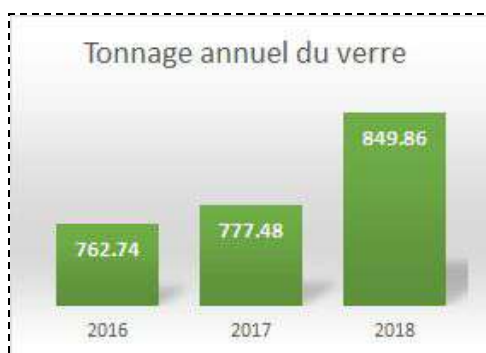
En 2018, on compte un parc de 109 colonnes sur le territoire de la CAGV avec 88 colonnes aériennes et 21 conteneurs enterrés, dont 9 ont été installés en 2018 dans les quartiers de la Cité Verte, du Pré l'Evêque et du Champ Claudine.

Le verre mélangé est collecté par un prestataire, MINERIS.

Le verre est recyclé dans l'usine Pate Green Solution à Saint-Menge dans les Vosges.



Verre	2017	2018	Evolution (%)	kg/hab 2018
Ex CCV	541,59	589,86	+ 8,9	26
Ex CCC	235,89	243,46	+ 3,2	42
Belleray	NC	16,54	-	34
Total (en tonnes)	777,48	849,86	+ 9,3	-



TRIEZ LE VERRE !

UN GUIDE DISPONIBLE

IL Y A TOUJOURS UN CONTENEUR À VERRE PRÈS DE CHEZ VOUS.

Afin d'augmenter les performances des habitants du Grand Verdun dans le tri du verre, 45 colonnes aériennes (Points d'Apport Volontaire) pour le verre ont été déployées à Verdun, Haudainville, Thierville-sur-Meuse et Sivry-la-Perche, par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) avec le soutien d'Eco-Emballages. En 3 mois, le résultat est spectaculaire avec une augmentation des tonnages collectés de 15 tonnes.

Pour rappel, seuls les bouteilles, pots et bocaux sont acceptés, sans bouchon ni capsule. Vous pouvez placer les couvercles des pots de confitures en métal dans le tri sélectif. Les dépôts au pied des conteneurs sont interdits donc amendables.

Pots et bocaux en verre

Bouteilles en verre

dans chaque commune et au siège de la CAGV

Retrouvez le conteneur le plus proche de chez vous sur www.verdun.fr

Un doute, une question ?
www.verdun.fr ou appelez le 03 29 83 44 22
Service Environnement

Credits photos : Eco-Emballages/Pierre Desjardins

IV. Collecte des conteneurs enterrés

Les chiffres relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif des Points d'Apports Volontaires Enterrés (PAVE) sont inclus dans la présentation précédente dans les tonnages de l'ex périmètre de la Communauté de Communes de Verdun. Ci-après un tableau détaillé précisant les tonnages pour l'ensemble des PAVE du territoire :

Tonnage PAVE	2017	2018	Evolution (%)
OMr	85,34	293,54	+ 244 %
Tri sélectif	22,87	77,38	+ 238 %

L'évolution de la production des PAVE est logique car l'année 2018 a vu l'installation de 11 nouveaux points de collecte (voir focus page 17).

Cependant il faut souligner que si la production d'ordures ménagères résiduelles dans ces quartiers d'habitat collectif se fait via un "report modal" où les usagers sont passés d'une utilisation de bacs en pied de tour à l'utilisation des PAVE.

Il n'en est pas de même pour le tri sélectif car il n'était tout simplement plus possible de faire le tri dans ces quartiers en 2016 (plus de bacs jaunes), ainsi les 77,38 tonnes collectées sont une nouvelle manne pour la CAGV.

Quartier	Capacité locative (en hab)
Planchettes	1383
Anthouard	206
Cité Verte	693
Pré l'Evêque	728
Champ Claudine	738
Total	3748

L'établissement de ratios à partir de la capacité locative est difficilement exploitable toutefois si l'on se place dans des hypothèses d'occupation de 75% du parc, ils seraient les suivants :

- Tri: 26 kg/hab
- OMR: 97.5 kg/hab

Cela confirme qu'il reste un travail de prévention à réaliser quant aux consignes de tri pour ces quartiers, le ratio de tri par habitant étant le plus faible de la CAGV même selon des hypothèses favorables.

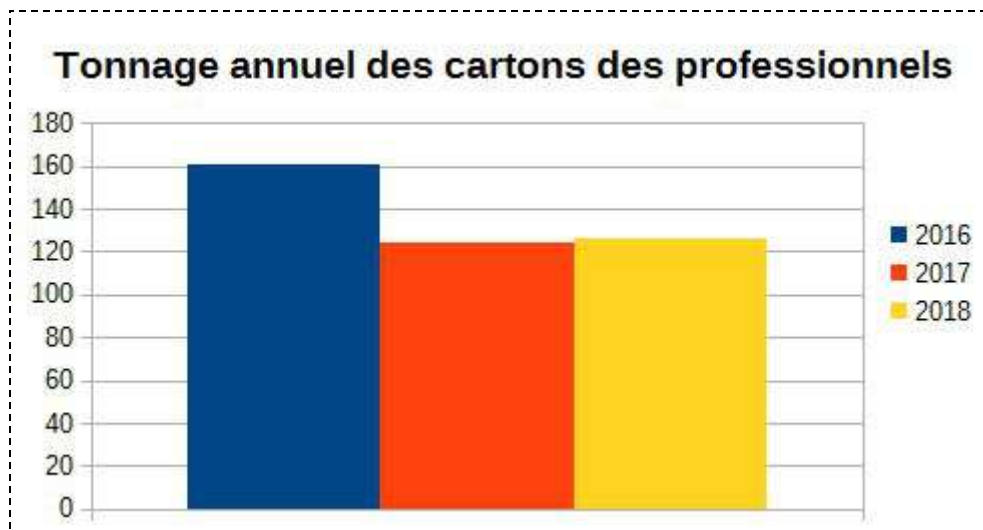
Le ratio quant à la production d'OMr est difficilement exploitable car même dans une hypothèse d'occupation du parc locatif à 50%, les productions resteraient faibles indiquant un comportement exemplaire ou un non recours aux PAVE.

V. Les autres collectes

1. Les cartons des professionnels

Une collecte des cartons est organisée une fois par semaine, le jeudi soir, en partie sur Verdun et Haudainville pour les professionnels. Les cartons sont présentés à même le sol, dans la limite d'1m³ par semaine.

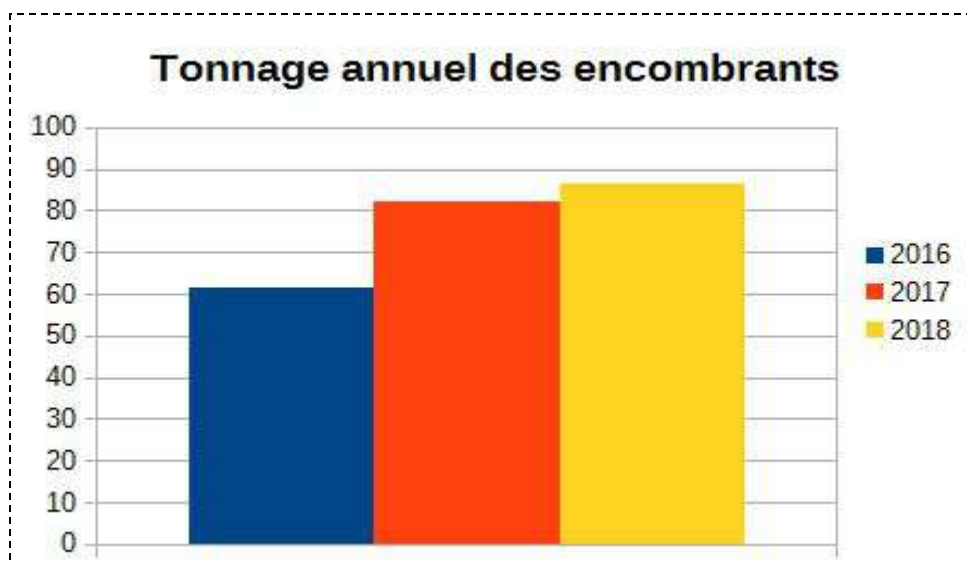
Cela représente 125,9 tonnes collectées en 2018.



2. Les encombrants

Deux collectes des encombrants ont eu lieu en mars et en septembre 2018 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour un total de **86,51 tonnes collectées** dont :

- ↪ 64,26 tonnes pour l'ex-CC de Verdun
- ↪ 19,92 tonnes pour l'ex-CC de Charny
- ↪ 2,33 tonnes pour Belleray



V. Les déchetteries

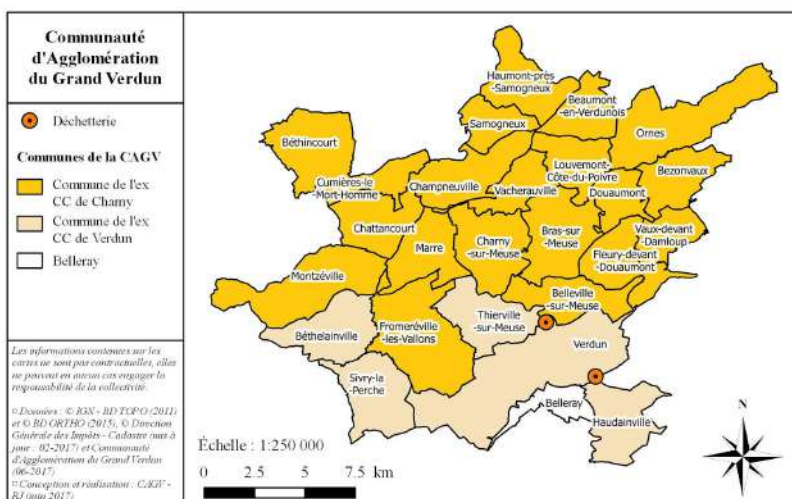
1. La collecte

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun possède une déchetterie (Thierville) et a un droit d'accès à une seconde déchetterie (La Grimoirie):

- ✓ la déchetterie de Thierville située à Thierville, avenue de l'Etang Bleu, gérée par la CAGV
- ✓ la déchetterie de la Grimoirie à Verdun, gérée par la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée

	Grimoire	
	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		13h30-17h30
Mercredi		13h30-17h30
Jeudi		13h30-17h30
Vendredi		13h30-17h30
Samedi	9h-12h	14h30-17h30
Dimanche	9h-12h	

	Thierville	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	
Mardi	9h-12h	
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Jeudi		14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	9h-12h	

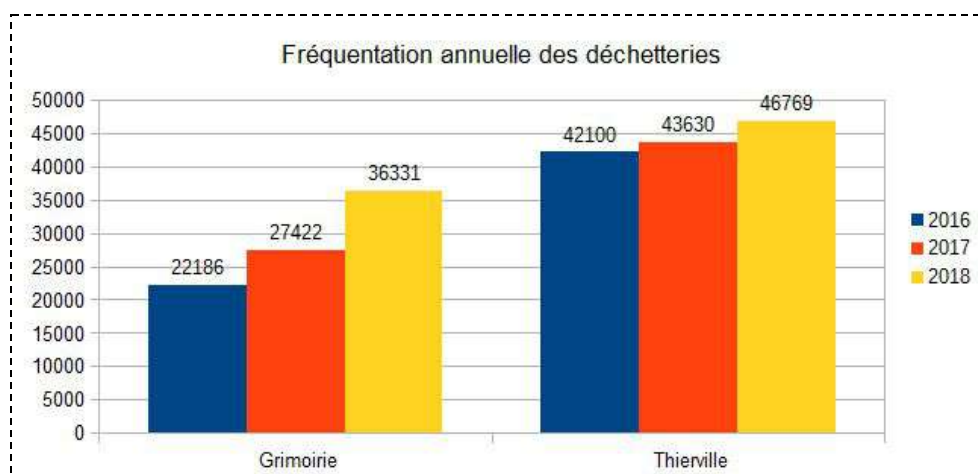


	Bois	Déchets Verts	Verre	Papier	Cartons	Encombrants	Ferraille	Gravats	Lampes usagées	Piles/accumulateurs	Batterie	DEEE	Pneu voiture	DMS	Huiles	DDS	textiles
GRIMOIRIE	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	oui (500L maxi)	oui	non	oui
THIERVILLE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui* (2 maxi)	oui*	oui* (4 maxi)	non	oui*(5L maxi)	oui*	non

* Uniquement pour les particuliers

La déchetterie de la Grimoirie accepte uniquement les déchets des particuliers pour la CAGV, alors que les TPE et PMI ont accès à la déchetterie de Thierville.

Les apports sont gratuits jusqu'à 1m³/jour et par foyer à Thierville, (46,94€TTC/m³ au-delà) et gratuits jusqu'à 4m³/semaine et par foyer à la Grimoirie (46,94€TTC/m³ au-delà). Le règlement de la déchetterie de la Grimoirie a changé en juillet 2018. Dorénavant, les apports sont gratuits jusqu'à 1m³/jour et par foyer.



En 2018, **6121,88 tonnes de déchets ont été apportées en déchetterie** réparties comme suit :

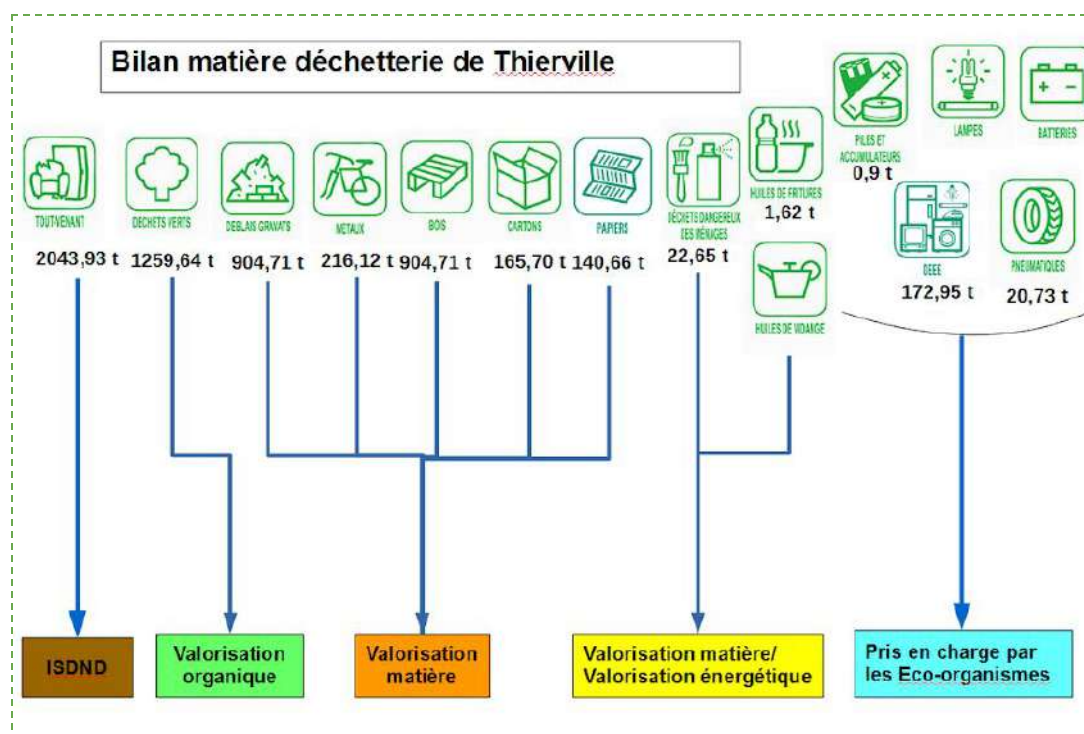
- 4949,63 tonnes à la déchetterie de Thierville (hors gravats)
- 1172,25 tonnes à la déchetterie de la Grimoirie (777,69 t gérées par la CC Val de Meuse-Voie Sacrée et 394,56 t de déchets verts dont le marché est géré par la CAGV) (hors gravats)

Depuis le 1er juillet 2018, une convention a été signée avec la Communauté de Communes Argonne-Meuse pour que cinq de leurs communes (Brabant-sur Meuse, Consenvoye, Forges-sur-Meuse, Regnéville-sur-Meuse, Gercourt-Drillancourt) puissent accéder à la déchetterie de Thierville durant toute la durée des travaux de rénovation de leur propre déchetterie.

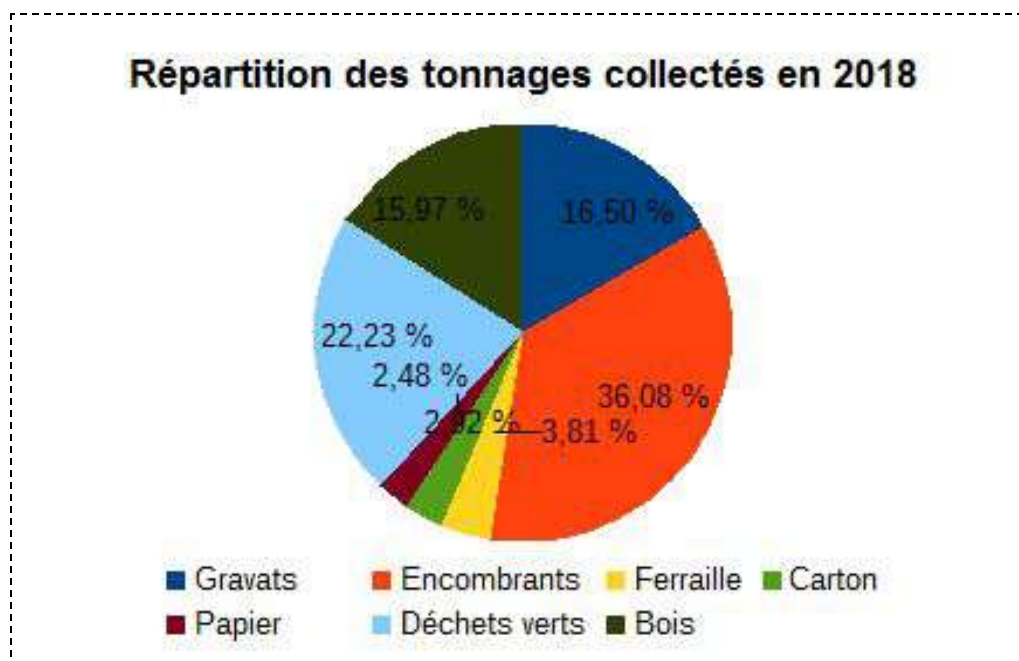
Les chiffres de la déchetterie de Thierville

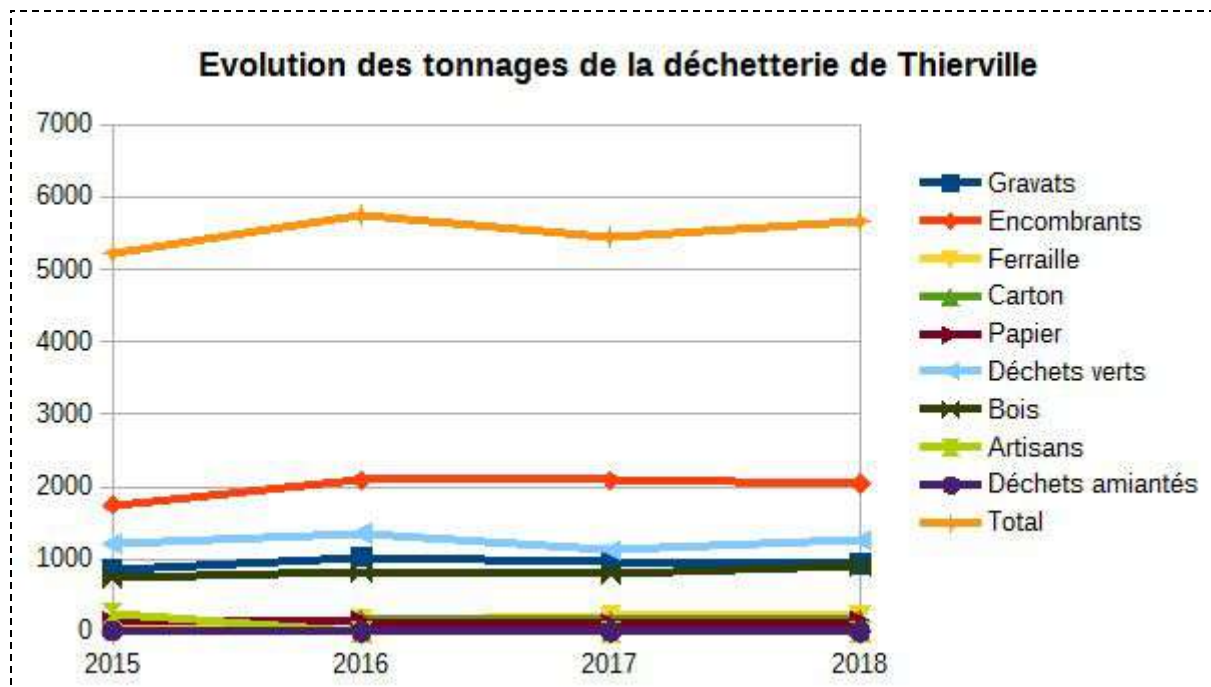
Fréquentation de la déchetterie	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc	Total
2017	2647	2771	3366	3912	3912	4090	4576	5038	3552	3584	3339	2637	43630
2018	2630	2356	4656	3614	4603	4681	4594	5827	4167	4187	3358	2096	46769

Depuis 2016, il n'y a plus de benne réservée aux professionnels. Leur tonnage est donc compris dans le tonnage global de la déchetterie. Nous avons cependant une estimation du volume de déchets apportés : cela représenterait environ 1146 m3.



Evolution des tonnages de la déchetterie de Thierville	Tonnage collecté en 2016	Tonnage collecté en 2017	Tonnage collecté en 2018
Tout Venant	2086,32	2083,50	2043,93
Gravats	1030,28	964,09	934,97
Bois	818,5	795,56	904,71
Ferraille	159,97	214,20	216,12
Cartons	160,14	149,71	165,70
Papiers	13,22	114,26	140,66
Déchets verts	1355,08	1122,22	1259,64
Total	5740,51	5443,54	5665,73





Les déchets d'équipements électriques et électroniques : les DEEE

Les DEEE collectés à la déchetterie sont repris par l'AMIE. Ces derniers sont enlevés quotidiennement. Une partie est réparée et revendue par l'AMIE, l'autre est envoyée chez le recycleur Envie à Toul.



DEEE	2017	2018
GEM hf*	30,946	35,893
GEM f*	40,789	46,672
Ecrans	35,457	32,007
PAM*	40,761	58,382
Total	147,953	172,954

GEM hf : Gros électroménager hors froid

GEM f : Gros électroménager froid

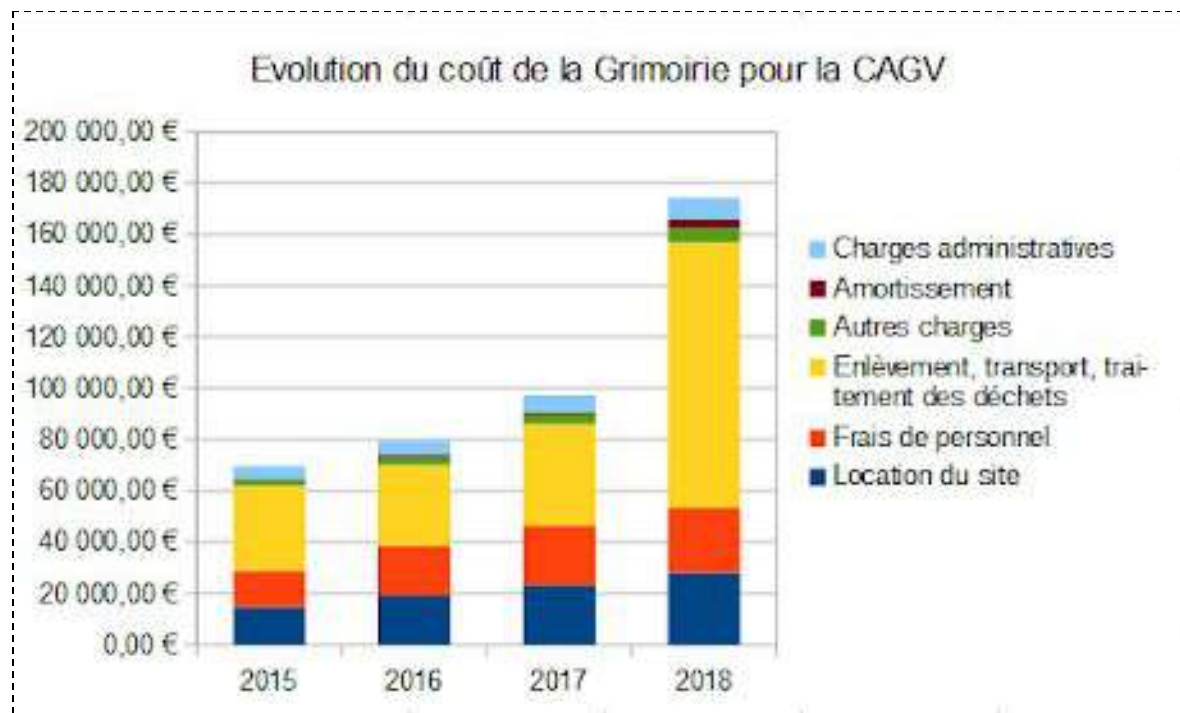
PAM : Petits appareils en mélange

Les chiffres de la déchetterie de la Grimoirie

Evolution des tonnages de la déchetterie de la Grimoirie	Tonnage collecté en 2016	Tonnage collecté en 2017	Tonnage collecté en 2018
Cartons	38	42	48
Gravats	119	154	207
Tout Venant	319	406	505
Bois	144	164	224
Total	620	766	984

Il s'agit d'une estimation au prorata de la fréquentation de la CAGV par rapport à la fréquentation de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, soit 58% en 2017 et 67% en 2018.

Nombre d'entrées CAGV	14 883	22 186	27422	36331
% fréquentation CAGV	44,04	48,17	57,87	67,39



2. Le traitement

Le traitement des déchets s'organise ainsi :

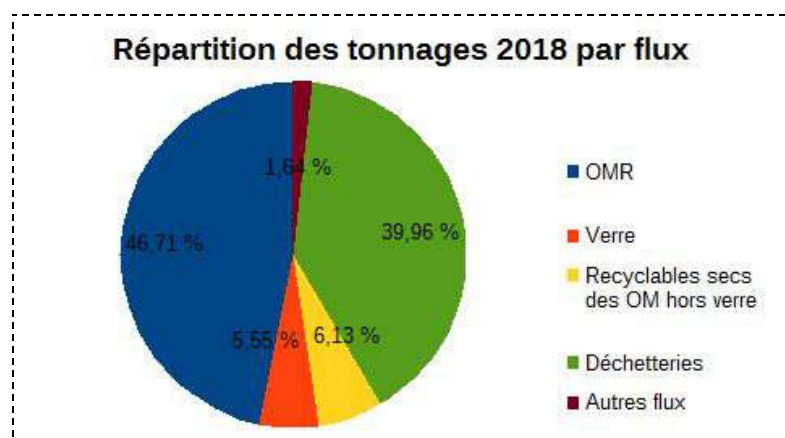
Types de déchets	Nom de l'usine	Destination
Tout-venant	ISDND de Sommauthe (08)	Enfouissement
Bois	Lorval à Toul (54)	recyclage
Déchets verts (Thierville)	Décavert à Belleville-Sur-Meuse (55)	compostage
Déchets verts (Grimoire)	CETV à Seicheprey (54)	compostage
Gravats	Carrière du Wameau à Verdun (55)	concassé
Ferraille	Fer et métaux à Verdun (55)	recyclage
Papiers	Lorval à Toul (54)	recyclage
Cartons	Barisien à Conflans-en-Jarnisy (54)	recyclage
DEEE	OCAD3E via AMIE à Verdun (55)	réutilisation
DMS	Cedilor (57)	destruction
Pneus	Gilles Henry à Chaudeney-sur-Moselle (54)	Valorisation énergétique ou matière

VI. Chiffres clés

Répartition des tonnages par flux

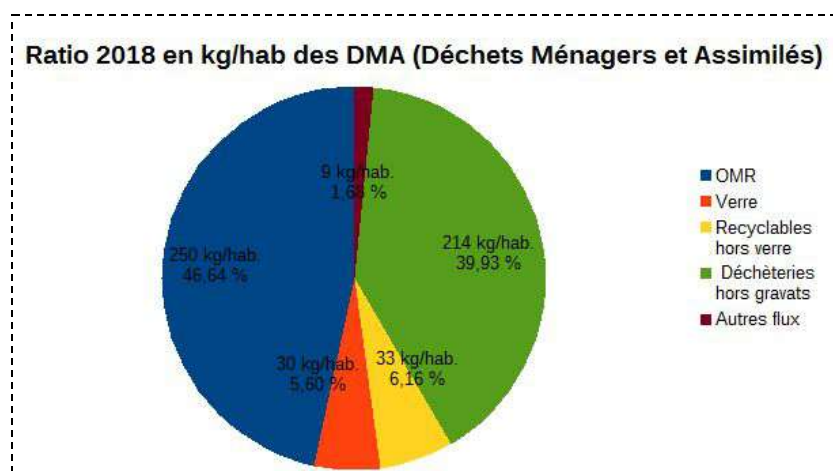
Synthèse	Tous flux	OMR PàP	OMR AV*	Verre	Recyclables secs des OM hors verre PàP*	Recyclables secs des OM hors verre AV*	Déchetteries	Encombrants	Déchets des collectivités Marché de Verdun	Déchets prof. Cartons
Tonnage collecté en 2018	15 319,15	6 862,51	293,54	849,86	861,98	77,38	6 121,88	86,51	39,59	125,90

*PàP : Porte à porte / **AV : Apport volontaire : containers enterrés



Évolution du ratio kg/habitants des DMA

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries hors gravats	Autres flux
Référentiel ADEME 2017 Meuse	473 kg/hab.	211 kg/hab.	36 kg/hab.	47 kg/hab.	168 kg/hab.	11 kg/hab.
2015	522 kg/hab.	274 kg/hab.	26 kg/hab.	39 kg/hab.	181 kg/hab.	2 kg/hab.
2016	504 kg/hab.	235 kg/hab.	26 kg/hab.	35 kg/hab.	199 kg/hab.	9 kg/hab.
2017	499 kg/hab.	239 kg/hab.	27 kg/hab.	32 kg/hab.	192 kg/hab.	8 kg/hab.
2018	535 kg/hab.	250 kg/hab.	30 kg/hab.	33 kg/hab.	214 kg/hab.	9 kg/hab.



- Faits marquants - Installation des PAVE

L'année 2018 a vu une nouvelle vague de conteneurs enterrés s'installer sur trois quartiers de Verdun.

	Année d'installation	Nombre de points	OM	Sélectif	Verre
Planchettes	2017	11	27	27	10
Anthouard	2017	2	4	4	2
Pré l'Evêque	2018	4	8	8	2
Cité Verte	2018	4	8	9	4
Champ Claudine	2018	3	8	8	3
Total		24	55	56	21



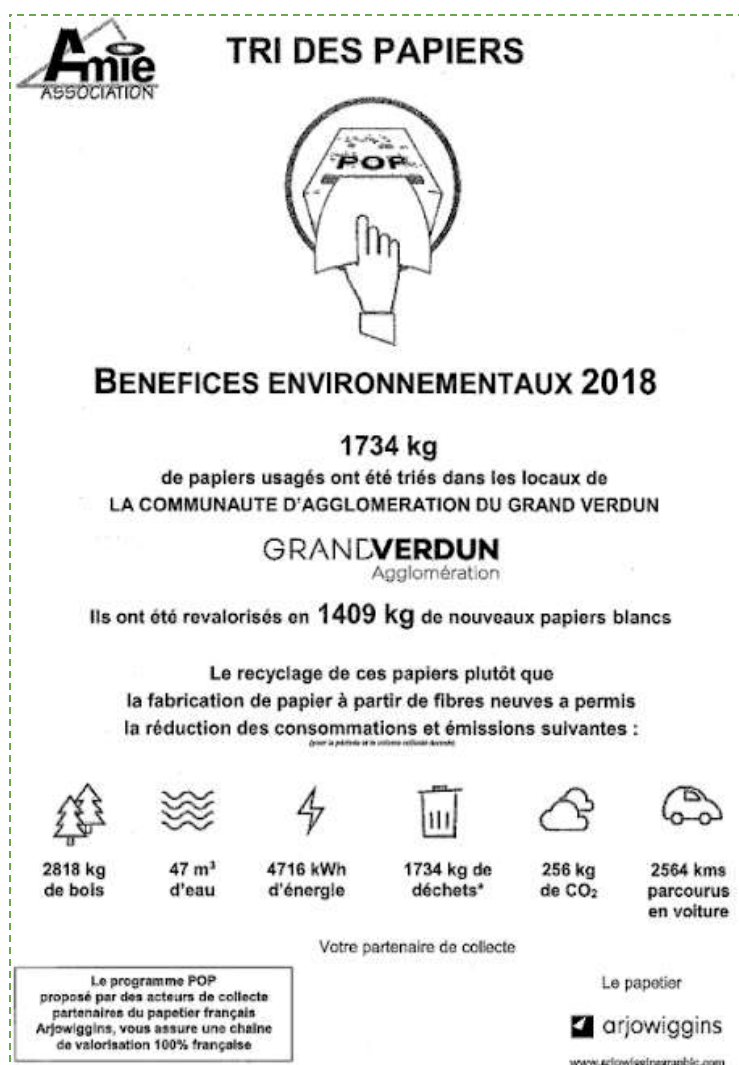
Le recyclage du papier au sein de la Collectivité

Convention AMIE:

- Partenariat depuis le 1er Janvier 2018
- Convention annuelle, renouvelable 3 fois
- Exutoire du papier CAGV:
 - Papeterie Greenfield à Château Thierry
 - Fabrication de papiers recyclés

Bilan 2018

- L'ensemble des sites administratifs et techniques sont collectés en interne
- 55 boîtes de pré-collecte à papiers (cocotte à papiers) ont été déployées
- Résultat 2018:
 - 5 ramassages au CTI par l'AMIE (350 kg en moyenne)
 - 1734 kg de papiers collectés convertis en 1409 kg de papiers recyclés
- En parallèle 25 points tri (y compris tri sélectif) ont été déployés en interne avec le concours des éco-agents (agents relais pour chaque service / plateau)



La sensibilisation

Tri et recyclage

Différentes animations de sensibilisation au tri et au développement durable ont eu lieu :

→ Animations scolaires

- Un appel à projet a été lancé auprès des écoles pour l'année 2018/2019. Il a eu beaucoup de succès . 30 classes ont postulé, 12 seulement ont été retenues. environ 250 enfants sensibilisés autour de quatre animations (tri, recyclage du papier, gaspillage alimentaire et réduction des déchets, compostage).
- Des animations sur le tri ont été mises en place en parallèle d'animation "navettes autonomes" au Centre Ville à destination de 10 classes

→ Animations extra-scolaires

- 2 interventions 'papier recyclé' dans l'accueil de loisirs de Château Couten en février (19 enfants)
- 3 interventions dans l'accueil de Loisirs de Belleville-sur Meuse en juillet sur les thématiques papier recyclé, tri et lombricompostage

→ Autres animations:

- 5 interventions auprès de l'association Polygone (tri, filière des déchets, papier recyclé, compostage)
- Animation dans le cadre de la Semaine Bleue (tri et compostage)



Animation sur la filière des déchets avec l'Association Polygone



Animation compostage avec l'ACM de Belleville

Prévention

La CAGV a mené depuis 2014 un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec l'ADEME pour une durée de cinq ans, soit de 2014 à 2018, qui a pour objectif de faire baisser de 7 % les tonnages d'OMA (Ordures Ménagères et Assimilées qui comprennent les OMR, les recyclables secs et le verre) et de 5% les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés). Le PLPD a été interrompu en septembre 2017.

La CAGV a recruté une animatrice de prévention des déchets fin janvier 2018 pour mener à bien des actions de prévention.

En 2018, les OMA ont baissé de 1,5% par rapport à 2014 (contre - 6% en 2017) et les DMA n'ont pas baissé par rapport à 2014 (contre - 4%).

Différentes actions sont menées suivants 7 axes :

- Gestion de proximité des biodéchets
- Eco-exemplarité de la collectivité
- Réduction de la consommation de papier
- Promotion de la réparation et du réemploi
- Sensibilisation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté
- Education pour un Développement durable
- Préparation de la Tarification Incitative

Les actions majeures de cette année ont été :

- ✓ Distribution d'autocollants STOP-PUB
- ✓ Opération broyat de sapin le mercredi 16 janvier étendue à l'ensemble des communes de la CAGV : 2 points de broyage et 8 points de regroupement (200 sapins à Bras-sur-Meuse et 60 au quartier des Planchettes)
- ✓ Mise en place du tri au sein de la collectivité et convention avec l'Amie pour le recyclage du papier
- ✓ Lancement d'une campagne de sensibilisation au compostage avec dotation gratuite de composteurs (6 soirées avec 157 participants et 128 composteurs donnés).



Dans le cadre de l'événement « J'aime ma Ville propre » organisé par la ville de Verdun, deux stands ont été tenus en partenariat avec le Centre Commercial Cora.

Un en mars sur le tri des déchets et le compostage.

Un en octobre, avec le CPIE de Meuse, sur le gaspillage alimentaire et le compostage.



Rapport financier

Méthodologie de calcul

Pour l'exercice 2018, la CAGV a continué de travailler selon la méthode « Compa-Coût ». Initiée par l'ADEME, elle permet de créer un référentiel précis et des indicateurs de comparaisons inter-collectivités fiables. Elle se structure suivant trois axes :

- La prise en compte de l'exercice réel : les actions réalisées au titre d'un exercice, même si elles sont payées sur l'exercice suivant sont comptabilisées sur l'exercice en cours.
- La présentation des coûts de gestion du service par flux de déchets (OM, TRI, déchetterie, déchets des collectivités...).
- Le découpage des coûts par étape : collecte, traitement, vente de matières, soutiens et recettes (TEOM, REOM...).

Chiffres clés 2018 :

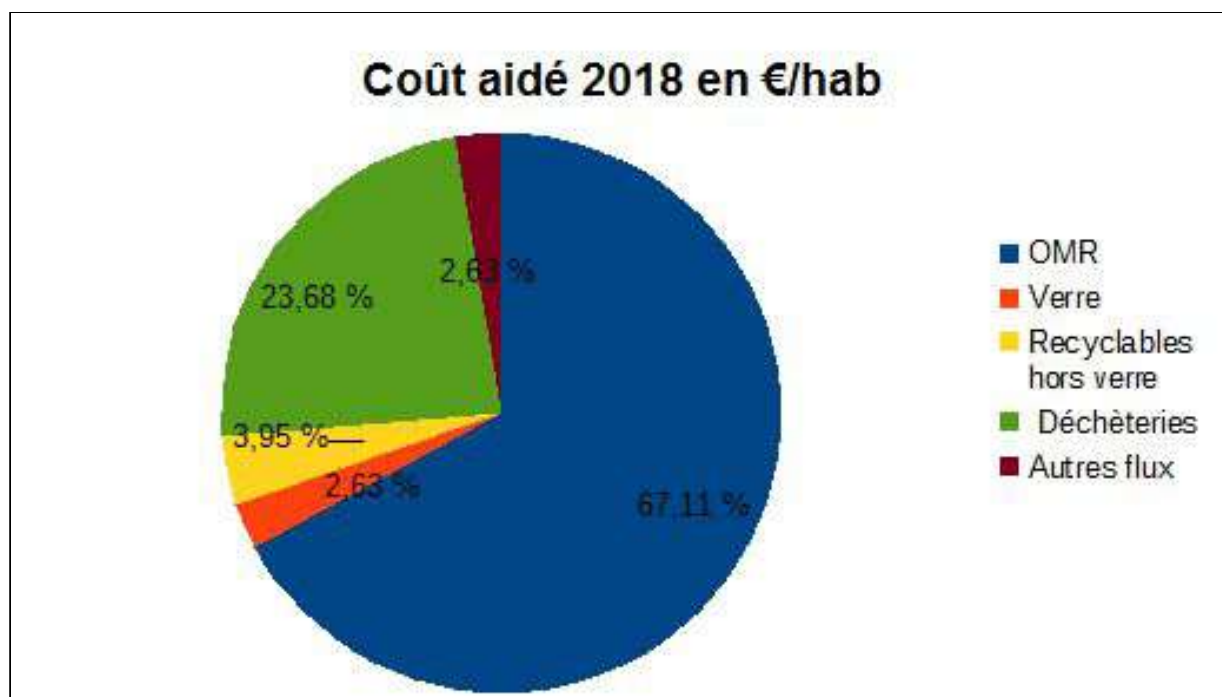
Coût de la précollecte et collecte (y compris les déchetteries) :	1 070 074,30 €
Coût du traitement (y compris les déchetteries) :	986 901,07 €
Montant des soutiens des éco-organismes :	196 680,77 €
Montant des recettes de ventes de matière :	166 539,15 €
Montant collecté par la TEOM :	2 405 809,00 €
Montant collecté par la REOM :	430 333,61 €
Total de la facturation aux usagers :	2 836 142,61 €

I. Coût du service public d'élimination des déchets

Évolution des coûts aidés en € HT / habitant

Le coût aidé comprend le total des charges moins les produits industriels, les soutiens des éco-organismes et les aides.

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Autres flux
Référentiel ADEME Meuse 2017	76 €HT/hab.	48 €HT/hab.	1 €HT/hab.	5 €HT/hab.	22 €HT/hab.	0 €HT/hab.
2015	91 €HT/hab.	55 €/hab.	1,0 €/hab.	11 €/hab.	23 €/hab.	1 €/hab.
2016	86 €HT/hab.	52 €/hab.	0 €/hab.	11 €/hab.	21 €/hab.	2 €/hab.
2017	71 €HT/hab.	47 €HT/hab.	1 €HT/hab.	5 €HT/hab.	17 €HT/hab.	2 €HT/hab.
2018	76 €HT/hab.	51 €HT/hab.	2 €HT/hab.	3 €HT/hab.	18 €HT/hab.	2 €HT/hab.



FLUX DE DÉCHETS

Année 2018 En €/tonne collectée		OMR	Tri	Verre	Déchetteries
CHARGES FONCTIONNELLES				-	
CHARGES TECHNIQUES	Prévention			-	
	Pré-collecte	0,77	40,38	17,77	-
	Collecte	83,66	198,16	73,24	23,28
	Transfert/transport	30,09	12,52	-	13,72
	Traitement	82,15	129,01	-	44,76
COÛT COMPLET = total charges		207,23	400,04	97,41	92,06
COÛT TECHNIQUE = coût complet moins les produits industriels		207,14	281,54	74,12	85,58
COÛT PARTAGÉ = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		207,14	97,47	57,28	84,04
COÛT AIDÉ EN € HT = coût partagé moins les aides		206,95	97,11	57,18	93,94

FLUX DE DÉCHETS

Année 2018 En €/habitant		OMR	Tri	Verre	Déchetteries	Ensemble des flux
CHARGES FONCTIONNELLES				4,06		
CHARGES TECHNIQUES	Prévention			1,07		
	Pré-collecte	0,19	1,32	0,53	-	2,36
	Collecte	19,86	6,5	2,17	4,98	35,01
	Transfert/transport	7,21	0,41	-	2,93	10,72
	Traitement	19,69	4,23	-	9,57	34,46
COÛT COMPLET = total charges		49,66	13,12	2,89	19,68	87,05
COÛT TECHNIQUE = coût complet moins les produits industriels		49,64	9,24	2,2	18,3	82,77
COÛT PARTAGÉ = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		49,64	3,2	1,7	17,97	75,9
COÛT AIDÉ EN € HT = coût partagé moins les aides		49,6	3,19	1,7	17,95	75,82

FLUX DE DÉCHETS

Année 2018
En € HT

		OMR	Tri	Verre	Déchetteries	Autres flux*	Ensemble des flux
CHARGES FONCTIONNELLES							116 323,92
CHARGES TECHNIQUES	Prévention						30 707,33
	Pré-collecte	14 485,21	37 927,27	15 105,04	-	-	67 517,52
	Collecte	573 508,28	186 140,87	62 243,27	142 516,76	38 147,61	1 002 556,79
	Transfert/transport	210 779,92	11 762,21	-	83 966,54	575,64	307 084,31
	Traitement	588 361,50	121 186,24	-	274 038,46	3 314,87	986 901,07
COÛT COMPLET = total charges		1 467 486,29	375 782,56	82 785,28	563 571,87	53 198,75	2 542 824,75
COÛT TECHNIQUE = coût complet moins les produits industriels		1 466 858,67	264 468,13	62 989,14	523 932,99	51 854,15	2 370 103,08
COÛT PARTAGÉ = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		1 466 858,67	91 555,58	48 670,89	514 483,01	51 854,15	2 173 422,30
COÛT AIDÉ EN € HT = coût partagé moins les aides		1 465 554,22	91 221,55	48 597,30	513 891,51	51 806,86	2 171 071,44

Le coût aidé de la gestion des déchets sur la Région Grand Est

A titre d'information, ci-après les chiffres relatifs aux coûts aidés observés sur la Région Grand Est sur la base des données issues de l'année 2014 (extrait du PRPGD Grand Est) :

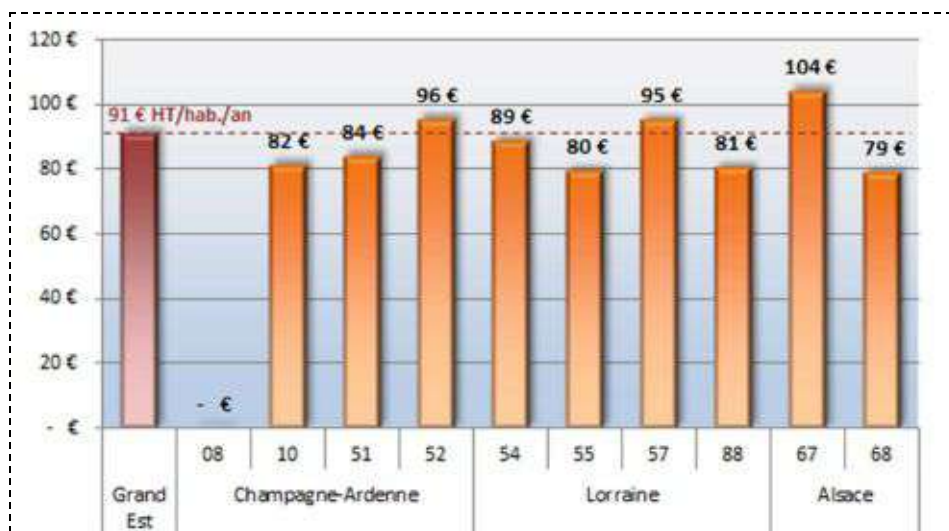


Figure 107 - Coût aidé de la gestion des déchets par département.

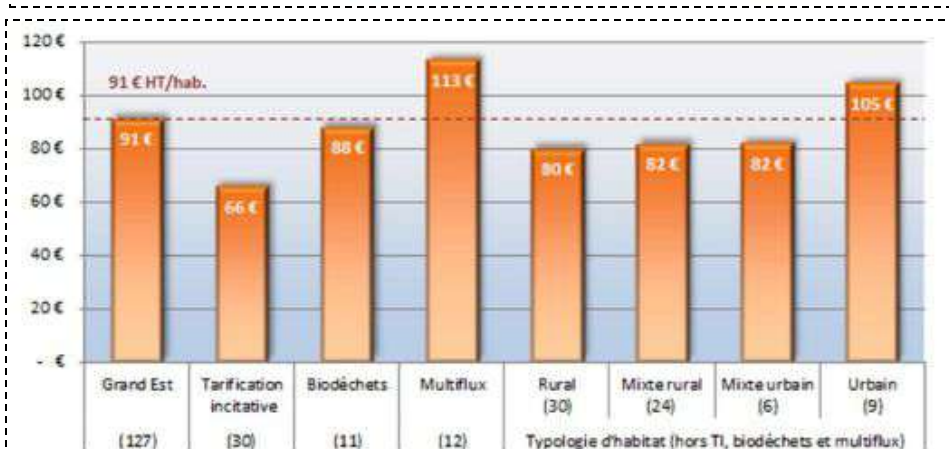


Figure 108 - Coût aidé de la gestion des déchets par typologie d'habitat.

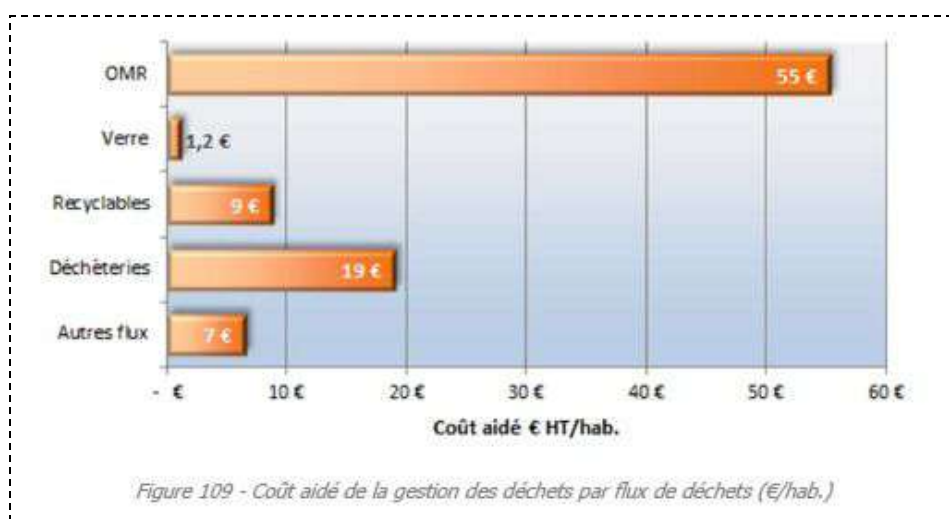
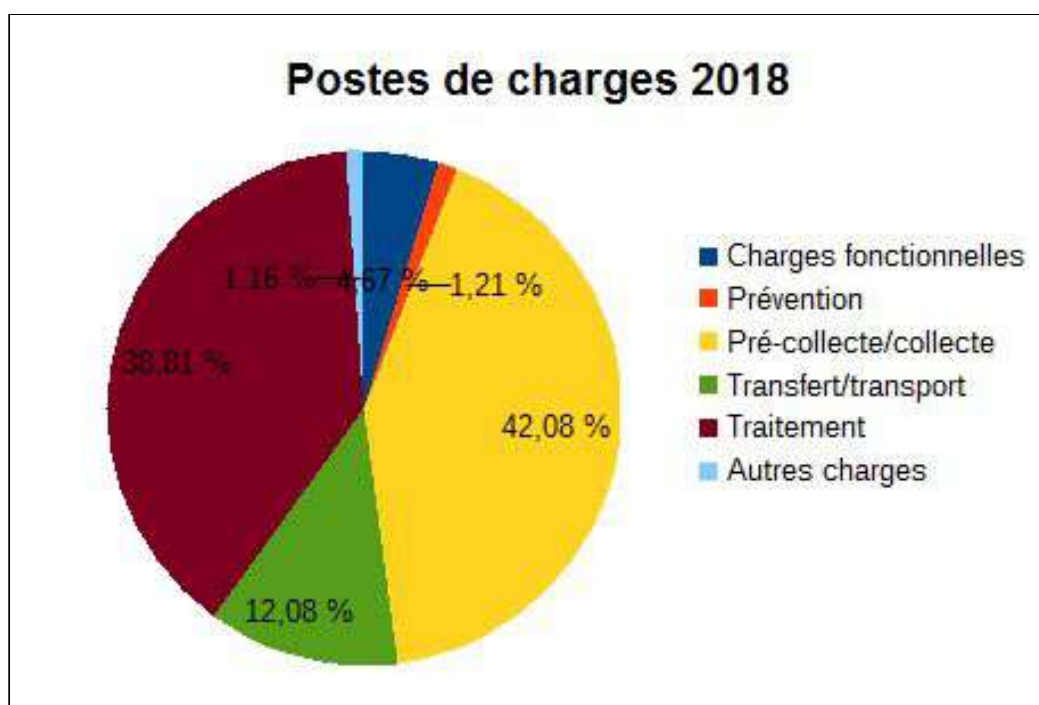


Figure 109 - Coût aidé de la gestion des déchets par flux de déchets (€/hab.)

II. Les dépenses

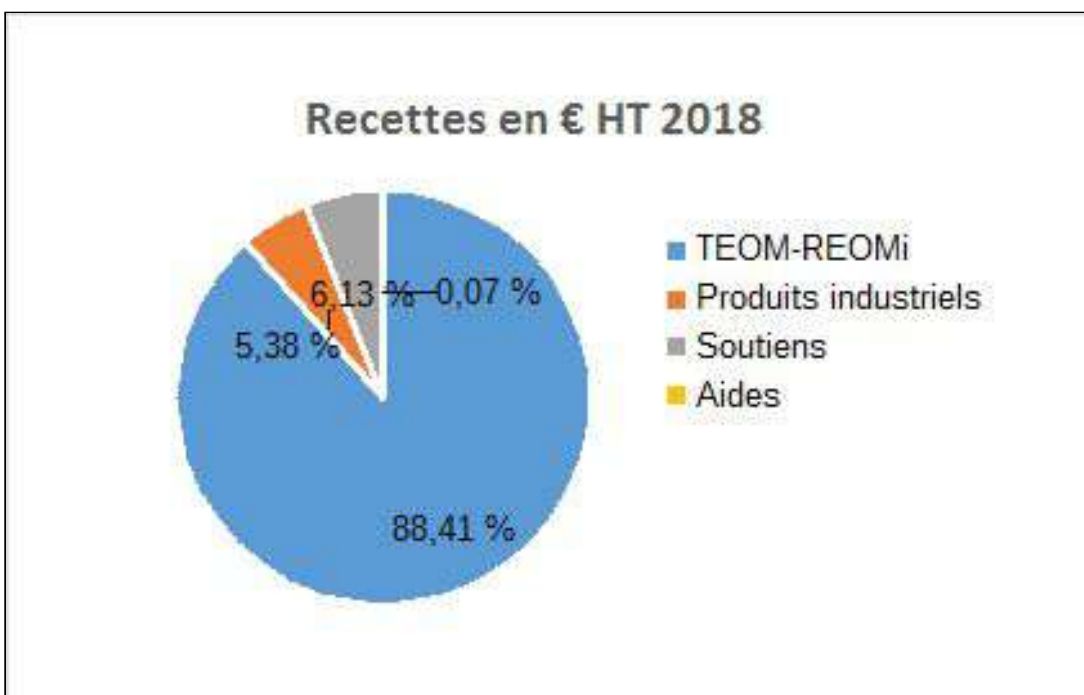
Il est appliqué un taux de TVA réduit à 10% sur toutes les prestations liées aux déchets (collecte, transfert et traitement).

Charges (HT)	2018	2017	2016
Charges fonctionnelles	118 675 €	103 491 €	127 631 €
Prévention	30 707 €	23 284 €	23 671 €
Pré-collecte/collecte	1 070 074 €	1 031 551 €	1 028 670 €
Transfert/transport	307 084 €	287 426 €	339 238 €
Traitement	986 901 €	974 277 €	1 236 635 €
Autres charges	29 383 €	26 872 €	27 273 €
Total charges matrice en € HT	2 542 825 €	2 446 901 €	2 783 118 €

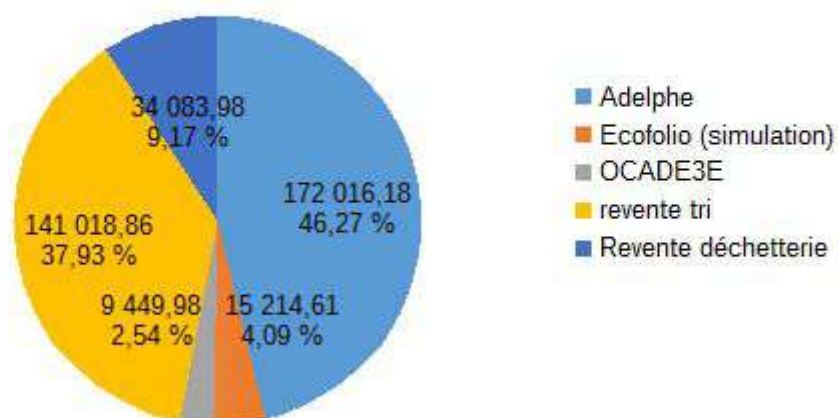


III. Les recettes

	Recettes en € HT 2018	Recettes en € HT 2017	Recettes en € HT 2016
TEOM + REOMi	2 836 209 €	2 736 798 €	3 140 632 €
Produits industriels	172 722 €	153 321 €	134 247 €
Soutiens	196 681 €	187 636 €	203 502 €
Aides	2 351 €	35 934 €	77 818 €
Total en € HT	3 207 963 €	3 113 690 €	3 556 200 €



Répartition des soutiens et revente de matériaux en 2018



Recettes liées à la reprise des matériaux

Repreneur	Matériau	2018		2017	
		Tonnages	Recettes	Tonnages	Recettes
OI Manufacturing	verre	849,86 t	28 359,83 €	777,48 t	25 501,34 €
Valorplast	plastique	82,655 t	18 266,02 €	91,639 t	14 198,15 €
Arcelor	acier	46,233 t	6 325,49 €	47,427 t	7 162,92 €
Affimet	aluminium	9,390 t	4 339,38 €	10,341 t	4 346,91 €
Suez et Chazelle	JRM	-	-	465,320 t	43 307,85 €
Norske Skog Golbey	JRM	443,51 t	41 139,34 €	-	-
Suez	cartons en p.à.p	138,24 t	1 344,60 €	145,30 t	1 371,74 €
Revipac	PCNC	152,303	9 013,42 €	219,411 t	18 669 €
Revipac	PCC	10,486 t	104,86 €	20,679 t	207 €
Suez	Ferrailles (déchèterie)	216,12 t	24 913,58 €	214,2 t	23 917,88 €
Suez	Cartons (déchèterie)	165,02 t	5 180,40 €	149,71 t	6 556,26 €
Suez	Papiers (déchèterie)	140,66 t	3 990,00 €	114,26 t	8 014,73 €

A noter que les prix de reprise dépendent des cours annuels de revente de matériaux.

Bilan et perspectives

I. Bilan 2018 :

Evolution des coûts

Le coût aidé pour la CAGV est de 76 € HT/habitant en 2018. En comparaison avec la même typologie d'habitat, mixte rural, ce coût est plus faible que le coût national médian pour la même typologie d'habitat (79 à 89€ HT/habitant pour un territoire mixte selon [ADEME](#)).

Cela s'explique avant tout par une baisse des coûts des marchés suite à l'harmonisation du mode de gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire couvert par la CAGV. L'harmonisation des marchés est effective depuis le 1er janvier 2018, date de l'intégration de Belleray. Auparavant, l'ex CCC avait intégré les nouveaux marchés au 1er Juillet 2017.

Ce faible coût s'explique aussi par la relative faible charge fonctionnelle (charge salariale du service environnement affectée à la gestion des déchets + charge salariale du service communication affectée aux communications déchets) qui représente environ 5% du coût aidé pour la CAGV, à comparer au ratio du niveau national qui est de l'ordre de 9 à 10% de ce coût.

A noter que 66% du coût aidé de la CAGV est affecté à la gestion et au traitement des OMr, ce qui est légèrement supérieur au ratio observé à l'échelle du Grand Est ou du territoire national (60%).

Enfin la proportion relative aux actions de prévention est similaire aux ratios observés par ailleurs (1 à 2%).

Evolution des tonnages (tous flux)

Les chiffres 2018 indiquent une tendance haussière, le ratio "tous flux" passe de 499 kg/hab à 535 kg/hab. Hausse essentiellement due à l'augmentation des apports en déchetterie (+ 22 kg/hab) et de l'augmentation des apports en ordures ménagères résiduelles (+ 11 kg/hab).

Dans le détail, l'augmentation des tonnages en ordures ménagères résiduelles est due à deux facteurs :

- Tendance à la hausse 2017 qui se confirme en 2018 sur l'ex CC de Verdun
- Nette hausse des ratios sur l'ex CC de Charny: 10 kg/hab supplémentaire pour ce secteur

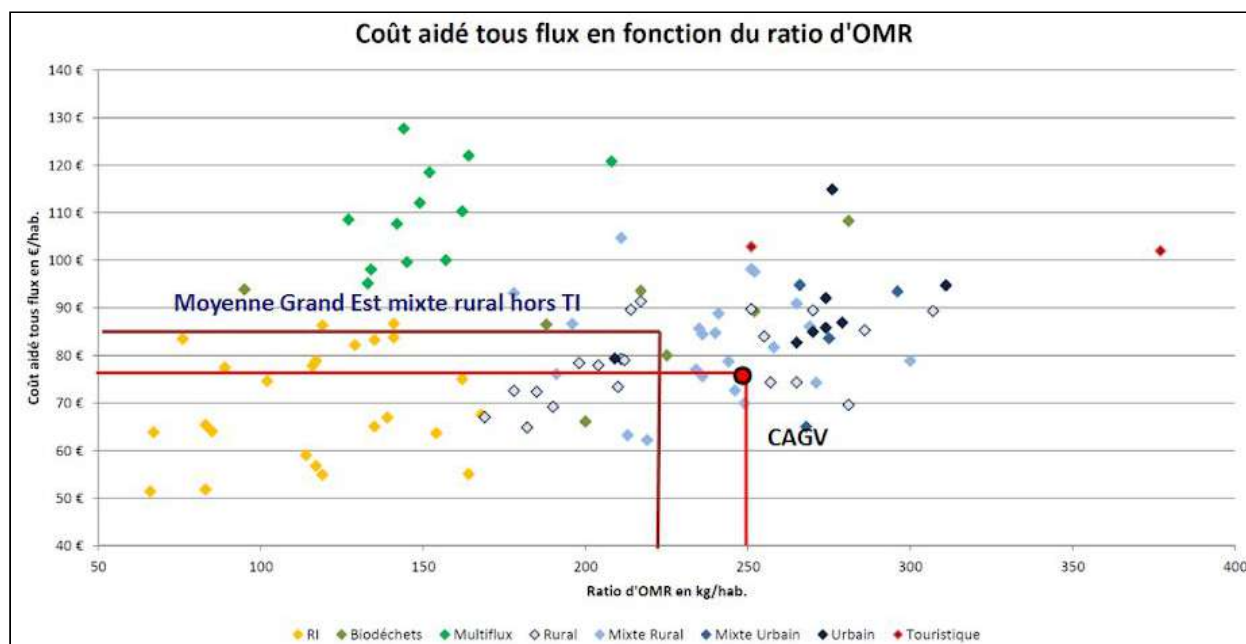
Il est difficile d'expliquer cette hausse significative pour le périmètre de l'ex CC de Charny actuellement en tarification incitative dans la mesure où l'on observe une légère baisse du nombre d'habitants sur la période. Cela peut toutefois s'expliquer par le manque d'actions de prévention sur ce secteur et une reprise de la croissance économique.

Malgré cette évolution, il faut souligner que les ratios confirment qu'un habitant du périmètre de l'ex CC de Charny produit 2 fois moins d'ordures ménagères résiduelles qu'un habitant de l'ex CC de Verdun, tout en ayant une production de tri sélectif et de verre 1,5 fois supérieure.

Les tonnages et la fréquentation de la déchetterie de la Grimoirie continuent d'augmenter, tandis que les tonnages de la déchetterie de Thierville se stabilisent malgré une fréquentation toujours en hausse.

Concernant la production de verre, bien que les ratios ne soient pas encore satisfaisants, les tonnages continuent d'augmenter, confirmant ainsi les bénéfices du déploiement et du renforcement des points d'apports volontaires verre sur l'ex CC de Verdun en 2016.

Position de la CAGV à l'échelle de la Région Grand Est :



II. Perspectives 2019 :

L'année 2019 n'étant pas une année de renouvellement des marchés, un effort tout particulier sera porté sur la communication :

- Au début de l'année, un calendrier du tri a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres avec les informations clés (jours de collectes, dates de rattrapage, dates des encombrants...)
- Des visuels sur les bennes à Ordures ménagères ont d'ores et déjà été déployés au second trimestre 2019
- Le lancement de l'application "ma borne déborde" pour les PAVE doit intervenir courant de l'été 2019
- Un nouveau guide du tri devrait faire son apparition dans le cadre de la mise en place effective de l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2020

Les opérations de sensibilisation et de prévention sont également prévues avec :

- La poursuite des opérations de dotations de composteurs et le lancement des nouveaux composteurs bois pour les particuliers et ainsi que des composteurs partagés. (Mi-juillet 2019, 11 soirées de dotations auront été réalisées.)
- La relance de l'appel à projet "Sensibilisation au DD" dans les écoles de la CAGV
- La poursuite des animations récurrentes avec les partenaires historiques (CSC, CORA, etc.)
- Le renforcement de l'exemplarité de la CAGV au niveau de ses opérations et des services internes
- Un programme d'animations à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)